



ASABTP



4^{ème} RALLYE NATIONAL VHRS DE L'ESCARÈNE 26 & 27 avril 2014

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Dans le cadre du 18^{ème} Rallye National de L'Escarène et du 6^{ème} Rallye National VHC de L'Escarène est organisé le 4^{ème} Rallye National VHRS de L'Escarène

PROGRAMME DU RALLYE :

Parution du règlement :	Lundi	24 mars	2014
Ouverture des engagements :	Lundi	24 mars	2014
Parution du road-book :	Mardi	31 mars	2014
Clôture des engagements :	Lundi	15 avril	2014 à minuit

Vérifications administratives :	Samedi 26/04	de 07h00 à 11h00	Départ 2 ^{ème} étape VHC :	Dimanche 27/04	à 08h45
Vérifications techniques :	Samedi 26/04	de 07h15 à 11h15	Départ 2 ^{ème} étape Moderne :	15 mn après le dernier VHC	
1 ^{ère} réunion du Collège :	Samedi 26/04	à 10h30	Départ 2 ^{ème} étape VHRS :	15 mn après le dernier moderne	
Publication des admis au départ :	Samedi 26/04	à 12h00	Arrivée 2 ^{ème} étape :	Dimanche 27/04	à 15h20
Départ 1 ^{ère} étape VHC :	Samedi 26/04	à 12h30	3 ^{ème} réunion du Collège :	Dimanche 27/04	à 15h00
Départ 1 ^{ère} étape Moderne :	15 mn après le dernier VHC		Vérifications finales :	Dimanche 27/04	
Départ 1 ^{ère} étape VHRS :	15 mn après le dernier moderne		Publication des résultats :	Dimanche 27/04	
Arrivée 1 ^{ère} étape :	Samedi 26/04	à 19h00	Fin délai de réclamations :	Dimanche 27/04	
2 ^{ème} réunion du Collège :	Samedi 26/04	à 20h00	Remise des Prix :	Dimanche 27/04	à partir de 18h
Publication des départs 2 ^{ème} étape :	Samedi 26/04	à partir de 21h30			

ARTICLE 1 – ORGANISATION :

Définition : L'Association Sportive Automobile du Bâtiment et des Travaux Publics organise les 26 et 27 avril 2014 en double du 18^{ème} Rallye National, et du 6^{ème} Rallye National VHC, un Rallye National de Régularité Historique Sportif dénommé "4^{ème} Rallye National VHRS de L'Escarène" conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA.

Permis d'organiser C R S A Côte d'Azur n° 12 en date du 06/01/2014

FFSA n° 29 en date du 23/01/2014

Rallye inscrit en catégorie NPEA

Comité d'organisation : Idem support Rallye Moderne
Tableau officiel d'affichage : Place CAMOUS à L'ESCARÈNE
Tableau d'informations : Mairie de La Bollène et Parc d'assistance : snack La Terrasse à Peïra Cava.
Secrétariat du Rallye : ASABTP 42 avenue Gallieni 06000 NICE Tél : 04.93.80.43.44 – Fax : 04.93.92.37.14

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT : Tous les jours de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00, jusqu'au jeudi 24 avril 2014
PERMANENCE DU RALLYE : Place CAMOUS à L'ESCARÈNE à partir du vendredi 25 avril 2014 à 14 h 00

1.1 OFFICIELS DU RALLYE : Idem support Rallye Moderne
Commissaire technique : Responsable Michel RAMU Licence N° 2669

1.2 ÉLIGIBILITÉ : Le 4^{ème} RALLYE NATIONAL VHRS DE L'ESCARÈNE compte pour :

- Le Championnat Historique RHS du Comité Régional du Sport Automobile PACA
- Le Challenge Historique Côte d'Azur
- Les Challenges ASABTP

1.3 VÉRIFICATIONS : Pas de convocation individuelle

Les vérifications administratives auront lieu à la Mairie samedi 20/04/2013 de 07h00 à 11h00 et techniques place Camous à l'Escarène (à côté du Parc fermé) de 07h15 à 11h15.

L'équipage devra présenter un laisser de véhicule pour parcours de régularité Historique FIA ou un Passeport Technique (PTH/PTN)

Dispositions particulières : Le stationnement des remorques est interdit dans l'Escarène; obligatoire à la gare et au collège (voir fléchage).

Parking des voitures d'assistance prévu à la gare et au collège (voir fléchage).

Contrôle final : Les éventuelles vérifications finales auront lieu sous le chapiteau. (Taux horaire 60 €. TTC)

ARTICLE 2 – ASSURANCES : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 – CONCURRENTS et PILOTES :

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS : Idem support Rallye Moderne

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement la catégorie de moyennes choisie pour la totalité du rallye :

« HAUTE - INTERMÉDIAIRE - BASSE »

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

Le nombre d'engagés est fixé à 30 voitures (ce nombre pourra être augmenté ou diminué en fonction du nombre d'engagés en VHC).

3.1.1 CONCURRENTS ADMIS : Conforme au règlement standard FFSA

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, aux personnes en possession d'un Titre de Participation International Régularité ou National Régularité et aux pilotes licenciés d'un pays de l'U.E. ou assimilé.

3.1.1.2 DROIT D'ENGAGEMENT : Idem support Rallye Moderne

Les droits d'engagement sont ainsi fixés : a) avec la publicité des organisateurs : 400 €.
b) sans la publicité des organisateurs : 800 €.

Une remise de 40 € sera accordée à tous les PILOTES licenciés ASABTP engageant et piloteant une voiture.

3.1.1.3 ACCEPTATION : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2 -ÉQUIPAGES : Conforme au règlement standard et aux prescriptions 2013 F.F.S.A.

Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques homologués recommandés ou au minimum NF.

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les vêtements en matières particulièrement inflammables (nylon par exemple) sont prohibés.

3.3 ORDRE DE DEPART : Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A.

ARTICLE 4 – VOITURES et ÉQUIPEMENTS :

4.1 VOITURES AUTORISEES : Sont admises, sur invitation les voitures correspondant à l'annexe K du code sportif de la FIA .

Les voitures des périodes C à J1 de 1919 à 1985. Les groupes suivants sont autorisés

- 1 : Groupe de régularité historique : voitures telles que définie à l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1985
- 2 : Groupe de régularité prestige : voitures de G T de série en conformité avec leur homologation routière.

Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye sa voiture est conforme à la législation routière ainsi qu'à la classification des périodes telles que définies dans l'annexe K du Code Sportif International.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2 INSTRUMENTS DE BORD : Deux catégories distinctes seront établies :

- Catégorie 1 : Voitures équipées d'instruments de mesure de distance mécaniques ou électroniques en sus des instruments de bord d'origine.
- Catégorie 2 : Voitures équipées uniquement des instruments de bord d'origine et dont l'équipage est muni d'une montre ou d'un chronomètre.

4.3 DOCUMENTS A FOURNIR AUX VERIFICATIONS : La carte grise du véhicule ainsi qu'un laissez passer pour véhicules historiques de régularité doit être présentée aux commissaires techniques aux vérifications. Le PTH est recommandé mais pas obligatoire

4.4 ASSISTANCE : Idem support Rallye Moderne

ARTICLE 5 – PUBLICITÉ : Conforme aux règlements standards 2013 FFSA

L'ensemble des panneaux de portières ne pourra en aucun cas être découpé.

5.2 PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.

5.3 PUBLICITÉ FACULTATIVE : des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.

Toute autre publicité devra s'inscrire dans le cadre de l'annexe K en cours de validité et recevoir l'accord écrit de l'organisation.

ARTICLE 6 – SITES et INFRASTRUCTURES : Idem support Rallye Moderne

6.2 Reconnaissances : Idem support Rallye Moderne

6.3 Carnets de contrôle : Idem support Rallye Moderne

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT de L'ÉPREUVE :

7.1 Départ : Il est rappelé à tous les concurrents qu'ils doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course. Tout départ anticipé sera sanctionné. LES CONCURRENTS PARTIRONT DE MINUTE EN MINUTE

7.2 Dispositions relatives aux contrôles : Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les Contrôles de Passage et contrôles Horaires sous peine de pénalisations.

Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Les lignes d'arrivées et de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées. Un panneau (fin de zone) sera placé à une distance de 100 m après la ligne d'arrivée d'un secteur de test de régularité ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin du secteur de test de régularité.

Contrôles de passage (CP) : à ces contrôles, les Commissaires en poste doivent simplement viser le Carnet de Contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, sans mentionner l'heure de passage. L'absence de pointage à un CP sera pénalisée de 10 minutes.

Contrôles horaires (CH) : à ces contrôles, les Commissaires en poste indiquent sur le Carnet de Contrôle l'heure de présentation. L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes.

- Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute.
- Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

Les heures d'ouverture et de fermeture des contrôles sont précisées dans le road book qui sera remis au départ.

7.3. TESTS DE REGULARITE : Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par les organisateurs. La longueur minimum d'un secteur de test de régularité est libre.

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti 1 seconde de pénalité.

Exemple : Moyenne définie 45 km/h

Longueur du secteur de test de régularité 5,1 km

Temps imparti: 6 mn. 48 sec.

a) Temps réalisé: 6 mn. 59 sec. = 11 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé: 6 mn. 31 sec. = 17 secondes de pénalité.

L'organisateur mettra en place des points de chronométrage intermédiaires obligatoires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les secteurs de tests de régularité. Chaque seconde au-dessus ou au-dessous entraînera une pénalité d'une seconde. Secteurs de tests de régularité sur route fermée à la circulation publique : Trois options de vitesses moyennes sont proposées Pour réaliser les tests de régularité.

Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour UNE SEULE des 3 options et pour la TOTALITE des tests de régularité.

L'engagement sera refusé à tout équipage n'ayant pas fait ce choix.

Le directeur de course devra proposer, sous son entière responsabilité, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque test de régularité une "moyenne haute" une "moyenne intermédiaire" une "moyenne basse" en s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture du même type X1.3 Ces valeurs seront communiquées, aux choix de l'organisateur, au départ des étapes ou sections, ou au CH des départs de chaque test de régularité.

Aucune moyenne ne devra figurer au règlement particulier.

Tout concurrent qui réalisera une moyenne dépassant de plus de 10% la moyenne maximale de l'option C sera exclu.

Au départ d'un secteur de test de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce secteur de test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

7.3.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES : Si un pilote saute un test de régularité, ou pour des raisons techniques ne réalise pas un test de régularité, il pourra être admis de nouveau dans le rallye et intégré au classement.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition qu'au plus tard 30 minutes avant l'affichage des classements de l'étape concernée, il informe le Directeur de Course de son intention de continuer. Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc fermé 15 mn avant le départ de la première voiture de l'étape suivante.

Pour chaque test de régularité non réalisé, il sera appliqué 15 minutes de pénalité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire de départ du test de régularité.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire

7.4 TEST DE REGULARITE NON EFFECTUE. :

Pour être classée, la voiture doit passer le dernier contrôle horaire du rallye.

Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

ARTICLE 8 – PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS: Aucune réclamation ne sera acceptée

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Les concurrents seront classés dans chaque groupe tel que définis à l'article 4.1 , par ordre décroissant des pénalités en 2 catégories comme indiqué à l'article 4.2.

ARTICLE 10 - COUPES ET RECOMPENSES

Des coupes et trophées récompenseront les concurrents classés comme suit :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1 : Groupe de régularité historique | a) Les 3 Premiers du classement catégorie 1 |
| | b) Les 3 premiers du classement catégorie 2 |
| 2 : Groupe de régularité prestige | a) Les 3 Premiers du classement catégorie 1 |
| | b) Les 3 premiers du classement catégorie 2 |

10.1 REMISE DES PRIX : La remise des prix aura lieu le Dimanche 27 avril 2014 à partir de 18h00 sous le chapiteau, place de l'Escarène.

POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT, SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.